

CAMBODGE: ACTION LETTRE POUR CHHIM SITHAR

IL FAUT LIBÉRER IMMÉDIATEMENT ET SANS CONDITION CETTE SYNDICALISTE !

La dirigeante syndicale Chhim Sithar revenait d'une réunion de syndicalistes en Australie lorsqu'elle a été arrêtée au Cambodge le 26 novembre 2022. Depuis, elle est en détention.

Chhim Sithar a été condamné à deux ans de prison le 25 mai 2023. Un tribunal de Phnom Penh l'a déclarée coupable d'«incitation à commettre un crime» en vertu des articles 494 et 495 du Code pénal.

Huit autres membres du syndicat ont été condamnés à des peines de prison allant d'un an à un an et demi. Chhim et ces huit autres syndicalistes ont été poursuivis uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Chhim Sithar était dirigeante du Syndicat des employés khmers du casino et complexe hôtelier NagaWorld (Labor Rights Supported Union of Khmer Employees – LRSU), dans la capitale Phnom Penh, au moment de son arrestation. Depuis décembre 2021, les membres de ce syndicat protestent contre des licenciements massifs en organisant des grèves. Chhim Sithar a été violemment arrêtée une première fois en janvier 2022. Elle a passé 72 jours en détention et a été libérée sous caution en mars 2022, jusqu'à sa nouvelle arrestation.

Avant son arrestation, elle a déclaré à Amnesty International: «On m'a dit que ce n'est pas facile de se battre contre Naga, parce que c'est une grande entreprise et qu'ils ont énormément d'argent. Mais si personne ne mène les combats difficiles, comment pouvons-nous obliger qui que ce soit à rendre des comptes – et comment pouvons-nous espérer remporter les autres luttes?»

PASSEZ À L'ACTION : DÉFENDEZ LES DROITS DE CHHIM SITHAR !

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** en anglais ou français **au Premier ministre du Cambodge** pour lui demander de veiller à ce que les condamnations prononcées contre Chhim Sithar et tou·x·tes les autres syndicalistes condamné·e·x·s à des peines de prison uniquement en raison de leurs activités syndicales soient annulées et que les détenu·e·x·s soient libéré·e·x·s immédiatement et sans condition. En outre, Chhim Sithar et les autres locuteur·rice·x·s de la LRSU ainsi que leurs membres doivent bénéficier de la protection à laquelle ils ont droit en vertu des normes internationales relatives aux droits humains que le Cambodge a ratifiées.

→ **Formule d'appel** : Dear Prime Minister Samdech Hun Manet / Monsieur le Premier ministre,

→ **Modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **en ligne sur amnesty.ch** :

- <https://www.amnesty.ch/fr/pays/asie-pacifique/cambodge/2024/action-lettre-pour-chhim-sithar>
- <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs/2024/mai>
- Ou mettez les mots clés pour la recherche: 🔍 le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**.

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.50

LETTRE COURTOISE À

Prime Minister / Premie ministre
Samdech Hun Manet
Office of the Council of Ministers
Friendship Building
41 Russian Federation Blvd (110)
Phnom Penh, Cambodia
CAMBODIA / CAMBODGE

E-mail: ocm@cambodia.gov.kh oder info@pressocm.gov.kh
X/Twitter: @Dr_Hunmanet_PM

COPIE À

Ambassade du Royaume du Cambodge
Chemin Taverney 3
Case Postale 213
1218 Le Grand-Saconnex

Fax: 022 788 77 74
E-mail: cambodge@bluewin.ch ;
camemb.gva@mfaic.gov.kh

Prime Minister
Samdech Hun Manet
Office of the Council of Ministers
Friendship Building
41 Russian Federation Blvd (110)
Phnom Penh, Cambodia
CAMBODIA

Concerne : Chhim Sithar

Monsieur le Premier ministre,

Le sort de Chhim Sithar me préoccupe beaucoup. La syndicaliste a été condamnée à deux ans de prison le 25 mai 2023. Un tribunal de Phnom Penh l'a déclarée coupable d'«incitation à commettre un crime» en vertu des articles 494 et 495 du Code pénal.

Huit autres membres du syndicat ont été condamnés à des peines de prison allant d'un an à un an et demi. Chhim Sithar et ces huit autres syndicalistes ont été poursuivis uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Je vous demande de veiller à ce que les condamnations prononcées contre Chhim Sithar soient annulées et qu'elle soit libérée immédiatement et sans condition.

Tous-tes les autres syndicalistes condamné-e-s à des peines de prison uniquement en raison de leurs activités syndicales et les détenu-e-s doivent également être libéré-e-s.

En outre, Chhim Sithar et les autres locuteur-riche-s de la LRSU ainsi que leurs membres doivent bénéficier de la protection à laquelle ils ont droit en vertu des normes internationales relatives aux droits humains que le Cambodge a ratifiées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Royaume du Cambodge, Chemin Taverney 3, Case Postale 213, 1218 Le Grand-Saconnex
Fax: 022 788 77 74 / E-mail: cambodge@bluewin.ch ; camemb.gva@mfaic.gov.kh

ARABIE SAOUDITE: ACTION LETTRE POUR WALEED ABU AL-KHAIR

IL FAUT LIBÉRER CET AVOCAT ET DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS !

Le 6 juillet 2014, l'avocat Waleed Abu al Khair a été condamné à 15 ans de prison, d'une interdiction de voyager et à une lourde amende. Il était l'avocat du célèbre blogueur Raif Badawi, également emprisonné.

Waleed Abu al-Khair est un éminent défenseur des droits humains et fondateur de l'organisation de défense des droits humains Monitor of Human Rights in Saudi Arabia (MHRSA). En raison de son militantisme pacifique, il est en prison depuis dix ans, où il a été soumis à de mauvais traitements à plusieurs reprises. Entre autres, il s'est vu refuser des soins médicaux dont il avait besoin d'urgence.

Abu al-Khair a fait campagne pendant de nombreuses années en faveur de réformes démocratiques en Arabie saoudite et a représenté de nombreuses personnes concernées par des violations des droits humains. Parmi eux, le célèbre défenseur des droits humains Raif Badawi. Le 15 avril 2014, les autorités saoudiennes ont arrêté Waleed Abu al Khair après qu'il ait refusé de signer une déclaration dans laquelle il s'engageait à renoncer à son travail en faveur des droits humains. Il a ensuite été traduit devant un tribunal pénal spécial en vertu de la loi antiterroriste draconienne. Créés en 2008, ces tribunaux spéciaux sont compétents pour juger des affaires de terrorisme, mais ont depuis été utilisés pour poursuivre des défenseur·euse·x-s pacifiques des droits humains. Ils sont connus pour ne pas respecter les droits des personnes accusées.

Le 6 juillet 2014, Waleed Abu al-Khair a été condamné à 15 ans de prison, puis à 15 ans d'interdiction de voyager et à une amende de 200'000 riyals saoudiens (environ 50'000 euros) uniquement pour sa défense licite et pacifique des droits humains.

En 2015 et 2018, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire (WGAD) a publié des avis juridiques qualifiant son arrestation, ses poursuites et sa condamnation de violation de la Déclaration universelle des droits humains. À ces deux occasions, le WGAD a appelé les autorités saoudiennes à libérer immédiatement Abu al Khair, à accorder des réparations et à enquêter sur son arrestation, sa détention et sa condamnation illégales.

Waleed Abu al-Khair a reçu le prix Nobel alternatif de la Stockholm Right Livelihood Award Foundation.

Le 15 avril 2024, dixième anniversaire de l'emprisonnement de Waleed al Khair, Amnesty International, en collaboration avec 16 autres organisations, dont PEN International, Lawyers' Rights Watch Canada et le Gulf Center for Human Rights, a publié une déclaration publique appelant à la libération immédiate de Waleed al Khair.

PASSEZ À L'ACTION : DÉFENDEZ LES DROITS DE WALEED ABU AL-KHAIR !

- **Veillez écrire une lettre courtoise** en arabe, anglais ou français **au Ministre de la Justice de l'Arabie Saoudite** et demandez-lui de veiller à ce que Waleed Abu al Khair ait un accès immédiat aux soins médicaux dont il a besoin. Exigez également que lui et toutes les autres personnes injustement emprisonnées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion soient libérés immédiatement et sans condition. Faites également pression pour que la condamnation et la peine de prison de Waleed Abu al Khair soient annulées. Exigez en outre qu'il ne soit ni torturé ni soumis à d'autres mauvais traitements.

→ **Formule d'appel** : Your Excellency / Monsieur le Ministre,

→ **Modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **en ligne sur amnesty.ch** :

- <https://www.amnesty.ch/fr/pays/moyen-orient-afrique-du-nord/arabie-saoudite/docs/2024/action-lettre-pour-waleed-abu-al-khair>
- <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs/2024/mai>
- Ou mettez les mots clés pour la recherche: 🔍 le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**.

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.50

LETTRE COURTOISE À

Minister of Justice / Ministère de la Justice
Dr. Walid bin Muhammad Al-Sama'ani
Riyadh,
Postal Code 11472, P.O. Box 7775
SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE

E-mail: 1950@moj.gov.sa oder minister-office@moj.gov.sa
X/Twitter: @MojKsa

COPIE À

Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite
Kirchenfeldstrasse 64
3005 Berne

Fax: 031 351 45 81

E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch

Minister of Justice
Dr. Walid bin Muhammad Al-Sama'ani
Riyadh,
Postal Code 11472, P.O. Box 7775
SAUDI ARABIA

Concerne : Waleed Abu al Khair

Monsieur le Ministre,

Le sort de Waleed Abu al Khair me préoccupe beaucoup. Cet avocat et éminent défenseur des droits humains est emprisonné depuis dix ans en raison de son militantisme pacifique et a été soumis à de mauvais traitements à plusieurs reprises. Entre autres, il s'est vu refuser des soins médicaux dont il avait besoin d'urgence.

Je vous demande de garantir à Waleed Abu al Khair l'accès immédiat aux soins médicaux dont il a besoin.

En outre, Waleed Abu al Khair et toutes les autres personnes emprisonnées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion doivent être libérées immédiatement et sans condition.

Finalement, je vous demande d'annuler la condamnation et la peine de prison de Waleed Abu al Khair. En attendant sa libération, je vous demande de vous engager à ce qu'il ne soit ni torturé ni soumis à d'autres mauvais traitements.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne
Fax: 031 351 45 81 / E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch